



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SMG

Affaire suivie par : Cécile CAPELLE
Tél. : 0232765165
Mél : cecile.capelle@seine-maritime.gouv.fr
Réf : 2025-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287660027-20250930-2025-DEL-67-DE

**Secrétariat général
commun départemental**
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Rouen, le 18/08/25

**Note à l'attention
de M. le Préfet**

S/c de M. le directeur du SGCD

Objet : Installation du service de médecine de prévention du Centre départemental de gestion à la Cité administrative

I - Contexte

Le SGC porte les conventions de médecine de prévention de la DDTM et de la DDPP. Dans ce cadre, et du fait de la disponibilité d'espace à la cité administrative Saint-Sever, il a sondé le CDG sur la possibilité d'installer un cabinet de médecine de prévention pour le bénéfice de l'ensemble des services adhérents au CDG de la cité administrative.

Le CDG a exprimé son intérêt d'implanter, sur la rive gauche de Rouen, un centre médical dédié à la médecine de prévention, avec une mise en service envisagée au 1er trimestre 2026. Cette structure a pour vocation d'accueillir en visite médicale professionnelle les agents des fonctions publiques d'État et territoriale (entre 5 et 7000 agents), dans des locaux adaptés à cet usage.

Les services de l'Etat présents à la Cité Administrative sont vivement intéressés pour proposer ce site comme implantation. Le SGC, gestionnaire de la Cité Administrative, est donc l'interlocuteur du CDG pour organiser ce projet.

II - Réponse aux cahier des charges du CDG

Cette implantation vise à améliorer la proximité de l'offre de médecine de prévention pour les agents concernés, dont une petite part relève des administrations présentes sur site, et la majorité du secteur territorial.

Une visite sur site a permis au CDG d'identifier les 2 espaces équipés de cabinets médicaux :

- aile OE : espace médico social partagé pour les services de la cité. Il nécessite des travaux et se trouve être insuffisant pour accueillir l'ensemble des besoins depuis le projet d'intégration des fonctions médico-sociales de la DRFIP ;
- aile OC : deux cabinets médicaux identifiés lors de la visite, dans la zone d'accueil public « autres directions ». Conçus dans le projet cité pour accueillir les médecins ex-DIRECCTE, ils sont aujourd'hui inutilisés, du fait des réformes de simplifications récentes intervenues depuis.

L'aile OE n'est pas dans la zone ERP et n'est pas accessible au public extérieur. Elle n'est donc pas adaptée pour des visites médicales de services qui ne sont pas hébergés à la Cité Administrative.

Au contraire, l'aile OC est un espace dédié à l'accueil du public, et donc particulièrement adapté et pratique pour permettre l'orientation et l'autonomie des visiteurs.

Tel. Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
www.seine-maritime.gouv.fr

Cet espace semble répondre à l'ensemble des éléments du cahier des charges. L'espace d'attente reste à aménager, et un bureau administratif pourra être installé dans un des box actuellement prévu pour les RDV des administrations avec le public (cf plan ci dessous). L'accès est compatible PMR, et respect les normes d'accueil du public. Un WC professionnel est intégré et des WC public sont à proximité immédiate. Un restaurant administratif permet aux personnel de se restaurer. De plus, un accueil du public situé à proximité permettra d'orienter les usagers. L'accès au parking agent sera possible pour le personnel, mais pas pour les visiteurs extérieurs.

III - Modalités d'occupation

Il est proposé que les espaces concernés, qui représentent une surface de 55m², soient mis à disposition du CDG via une redevance d'occupation, dans le cadre d'une convention formalisée.

Pour l'année 2026, les données budgétaires prévisionnelles permettent de proposer les estimations suivantes, pour une surface de 55 m² :

- **Redevance d'occupation** : 5 720 € / an
- **Coût des fluides** : 2 009,97 € / an
- **Total estimatif annuel** : 7 729,97 €

IV - Portage du projet

Il est proposé d'organiser une réunion mensuelle pour finaliser la définition du projet, et l'intégration des équipements manquants (mobilier de l'espace d'attente, signalétique).

Contacts :

- Cécile CAPELLE, SGCD - Adjointe à la responsable du service Moyens Généraux
 - cecile.capelle@seine-maritime.gouv.fr
- Solène NASRI, SGCD - Cheffe du bureau gestion Cité
 - solene.nasri@seine-maritime.gouv.fr
- Jonathan Pontif, AGILE - Responsable de l'exploitation du site
 - jonathan.pontif@agile.immo

La phase d'expression des besoins et la visite des locaux ayant déjà été réalisé, il faut à présent que le CDG valide l'implantation proposée.

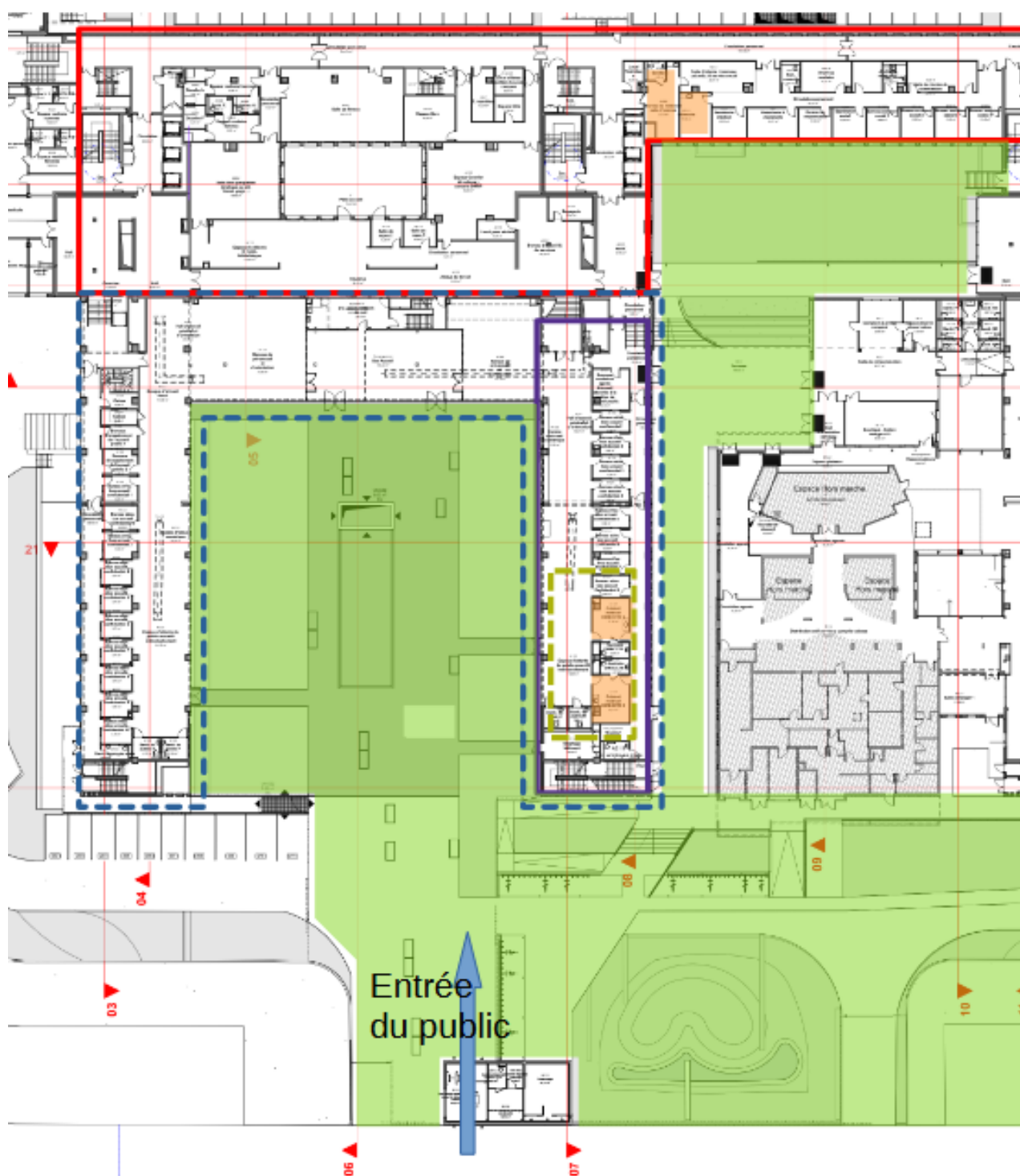
Une fois le projet approuvé, afin de garantir un emménagement fluide, les différents interlocuteurs se coordonneront pour planifier les étapes suivantes :

- Préparation logistique : inventaire du mobilier existant, compléments à commander si besoin ; raccordement réseau et téléphonie, installation des postes informatiques ; création des badges d'accès ; préparation des étiquettes de porte, plan d'implantation, signalétique ;
- Travaux éventuels et nettoyage des locaux ;
- Déménagement à planifier (date, créneau, prestataire - accompagnement par la Gestion Cité le jour J) ;
- Accueil et installation : présentation des consignes de sécurité, fonctionnement des accès, signalétique, vérification du bon fonctionnement des équipements, transmission du livret d'accueil de la Cité.

Tel. Standard : 02 32 76 50 00

Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
www.seine-maritime.gouv.fr

Plan général



	Zone proposée pour l'espace médical CDG		Aile 0C
	Zone ERP		Cabinets médicaux
	Aile 0E		

Plan de l'espace proposé

Nota : les toilettes côté « public » doivent rester accessibles pour les visiteurs, l'espace ne peut donc pas être entière clos.

